

MAIRIE

9 place de la Mairie
BP 10035
67241 BISCHWILLER Cedex

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 20 octobre 2008 en Salle des Séances

Tél. : 03.88.53.99.53
Fax : 03.88.63.52.12
www.bischwiller.com

AFFAIRES GÉNÉRALES

Point n° 1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE	3
Point n° 2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008.....	3
Point n° 3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE.....	4
Point n° 4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2008.....	5
Point n° 5 – COMPTE-RENDU DES COMITES CONSULTATIFS (Vie scolaire et Sports)	6
Point n° 6 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES ANNEES 2006 ET 2007.....	7
Point n° 7 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER POUR L'ANNEE 2007	9
Point n° 8 – RESILIATION D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC LE SIVOM DE BISCHWILLER ET ENVIRONS LE 21 SEPTEMBRE 2000.....	10

AFFAIRE FINANCIERE

Point n° 9 – REFORME DE LA FISCALITE CONCERNANT LA PUBLICITE ET LES ENSEIGNES	11
---	----

TRAVAUX

Point n° 10 – REFECTION DE LA TOITURE DU 5 RUE DU CHATEAU : autorisation d'urbanisme	12
--	----

TRANSACTIONS IMMOBILIERES

Point n° 11 – ACQUISITION DU TERRAIN DES EPOUX EHRHARDT ROUTE DE MARIENTHAL	12
Point n° 12 – ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE BISCHWILLER.....	14

Membres élus :	33
Membres en fonction :	33
Membres présents :	24
Membres absents avec pouvoir :	5
Membres absents sans pouvoir :	4

Membres présents :

Le Maire :

- Nicole THOMAS

Les adjoints :

- René ECKERT
- Sylvie ARNOULD
- Monique LITT
- Maurice BARTHOLOME
- Claude GIROUD
- Jean-Claude KUNTZEL
- Simone FREIS
- Yolande MENGES

Les conseillers municipaux :

- Gilbert HUTTEL
- Emine ZALEM
- Hubert UNGETHUM
- Gabriel BEYROUTHY
- Anne-Marie-LAMOTTE
- Jean-Jacques JUNG
- Sophia VOGT
- Blandine JUNG
- Metin BASAK
- Elodie RIFF
- Agnès LIEB
- Monique SCHMIDT
- Valérie GROSSHOLTZ
- Raymond GRESS
- Jean-Pierre DATIN

Membres absents excusés avec pouvoir :

- Isabelle LERCH, adjointe, donne pouvoir à Emine ZALEM, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! »,
- Bénédicte GERARD, conseillère municipale du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Yolande MENGES, adjointe,
- François MARTZ, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Maurice BARTHOLOME, adjoint,
- Stéphane RIFF, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! », donne pouvoir à Sophia VOGT, conseillère municipale du même groupe,
- Michèle MULLER, conseillère municipale du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller », donne pouvoir à Raymond GRESS, conseiller municipal du même groupe.

Membres absents excusés sans pouvoir :

- Jean-François KREB, conseiller municipal du groupe « Bischwiller réussit ! »,
- Jean, Lucien NETZER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »,
- Michael GUTEKUNST, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie »,
- Gérard BECKER, conseiller municipal du groupe « Bischwiller unie ».

Madame le Maire ouvre la séance à 19 h 30 en saluant l'assistance, puis donne lecture de la liste de présence.

Point n°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Le Conseil Municipal

à l'unanimité

DESIGNE Monsieur Hubert UNGETHUM, conseiller municipal, secrétaire de la présente séance.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2008

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 septembre 2008 a été transmis à tous les conseillers le 10 octobre 2008.

Observations formulées en séance :

- page 2 - Monsieur Raymond GRESS, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » signale une erreur de frappe page 2 concernant le nom du groupe.
- page 18 - Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » souhaite qu'en page 18, concernant le point sur le bail commercial de l'hôtel-restaurant, la formulation de phrase indiquant que Monsieur BARTHOLOME a quitté la salle au moment du vote soit adoucie. Il propose de la modifier comme suit « En l'absence de Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint au maire, *ayant été invité* à quitter la salle »

Le Conseil Municipal

Après modification des pages 2 et 18 du procès-verbal,

A l'unanimité

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 22 septembre 2008.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°3 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, Maire.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il vous est rendu compte ci-après des décisions que j'ai prises dans le cadre des délégations que le Conseil Municipal m'a données :

Décisions de non-préemption :

Date de la D.I.A.	Coordonnées du vendeur	Références cadastrales du bien à vendre	Surface totale	Lieux-dits	Prix	Date de la décision
13.08.2008	Indivision KRIEGER	Section 5, n° 17	12,70 ares	9 rue du Château	250 000 €	18.09.2008
16.09.2008	SCI CEYLAN 46 route de Strasbourg 67240 BISCHWILLER	Section 77, n° 443/395	9,06 ares	Route de Strasbourg	150 000 €	08.10.2008
17.09.2008	M. et Mme POIRSON Jean et Myriam 8 rue du Colonel Heumann 67500 HAGUENAU	Section 27, n°127/62	3,61 ares	18 rue Henri Pierson	226000 €	22.09.2008
25.09.2008	BRASSERIE METEOR 6 rue du Général Lebocq 67270 HOCHFELDEN	Section 15, n° 143	2,61 ares	1 rue Georges Clemenceau	225 000 €	06.10.2008

Contentieux :

La ville a fait appel à Me Gérard ALEXANDRE, avocat, pour défendre ses intérêts dans une affaire disciplinaire qui l'oppose à un de ses agents.

Legs :

Madame Odette PIERRON a légué à la Ville de Bischwiller une reproduction d'un buste en bronze représentant Albert Schweitzer, dont l'original a été sculpté en 1954 par son défunt mari, Daniel MEYER, sculpteur et graveur, fidèle ami de Philippe STEINMETZ, artiste peintre bischwillérois. Une reproduction de ce buste a été offerte au Albert Schweitzer Centrum à Francfort (Goethe Haus) et une autre à la Faculté de Médecine de Nancy par Madame PIERRON. Le buste a été dévoilé officiellement lors d'une réception le 26 septembre dernier. L'œuvre est visible à la Maison des Arts.

Procédures adaptées : période du 01/10/2008 au 08/10/2008

Objet du marché	Intitulé des lots	Titulaire du marché	Montant T.T.C. du marché
Etude de programmation – restructuration de l’Hôtel de Ville et de l’Annexe du Lion d’Or	Lot unique	MP CONSEIL 5, rue de Berne 67300 SCHILTIGHEIM	34 516,56 €
Acquisition d’un logiciel de gestion des ressources humaines-paie	Lot unique	SEMIT MARIANNE Groupe Berger Levrault 3, rue de Ferrus 75014 PARIS	49 232,41 €

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°4 – COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2008

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint.

Le conseil communautaire s’est réuni le 30 septembre dernier au foyer paroissial de Kaltenhouse. Les points suivants figuraient à l’ordre du jour de cette séance :

*** Informations du conseil au Président :**

Deux nouvelles conventions d’occupation ont été signées avec des sociétés qui se sont installées dans les hôtels d’entreprises du Parc des Couturiers. Il s’agit de :

- WIWACOM, qui occupe un bureau de 26 m². C’est une entreprise spécialisée dans le conseil et le développement marketing et commercial (principalement PME-PMI).
- FCM ENVIRONNEMENT, qui s’est implantée fin août dans un atelier de 260 m² à l’hôtel d’entreprises artisanales. Cette société emploie 15 personnes, elle est spécialisée dans les travaux de désamiantage non friable, de curage et de traitement des peintures au plomb.

Il reste un atelier artisanal de 310 m² de libre. Deux demandes ont été enregistrées pour un bureau de 37 m².

Actuellement, il y a 3 entreprises à l’hôtel artisanal pour 26 emplois et 13 entreprises à l’hôtel tertiaire pour 43 emplois.

Concernant le lotissement d’activités, des contacts avancés sont en cours avec deux entreprises.

*** Choix du nouveau logo de la Communauté de Communes de Bischwiller et Environs**

*** Réalisation de deux terrains de proximité :**

Le conseil a donné son accord pour la réalisation de deux terrains multisports dits de proximité de 20 X 10 m à Bischwiller et d'un terrain multisports à Oberhoffen-sur-Moder.

*** Maison des services :**

Le conseil a également approuvé plusieurs avenants aux travaux de la maison des services pour un montant de 24 000 €.

A ce jour, les avenants représentent 1,8 % du coût estimatif de 2,5 millions d'€ HT.

Des conventions avec les futurs occupants ont été signées. Le Conseil Général du Bas-Rhin est le principal occupant avec un loyer annuel de 120 000 € pendant 20 ans. Cette somme représente le remboursement de l'emprunt pour les travaux relatifs à la partie occupée par le Conseil Général.

A noter que le loyer annuel de l'ABRAPA s'élève à 6 240 €.

*** Communications :**

- Le périscolaire a ouvert à Oberhoffen-sur-Moder dans le complexe de la Couronne.
- L'enquête publique relative au SCOTAN est en cours jusqu'au 31 octobre.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°5 – COMPTE-RENDU DES COMITES CONSULTATIFS (Vie scolaire et Sports)

Comité Vie scolaire : rapport présenté par Madame Anne-Marie LAMOTTE, conseillère municipale.

La première réunion du comité Vie scolaire a eu lieu le 10.09.2008 sous la forme d'un comité restreint permettant d'échanger et de débattre plus facilement.

Les échanges ont porté sur les réformes de l'Education Nationale en vigueur depuis le printemps dernier dans les écoles maternelles et élémentaires : le soutien scolaire, pendant les congés scolaires, pour les élèves de CM1 et CM2, les nouveaux programmes recentrés sur les apprentissages fondamentaux, le droit d'accueil des enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires, la semaine de quatre jours et l'aide personnalisée.

Le thème du droit d'accueil a soulevé de nombreuses questions et de nécessités de mise au point pour le contrôle de présence des enfants lors de ces journées particulières et pour pouvoir estimer le nombre d'enfants à encadrer et éviter que certains ne fassent l'école buissonnière. Les encadrants devront avoir une liste des enfants. En cas d'absence, qui prévient les parents ? Comment se passera la cohabitation dans l'école ? Quels espaces occuper ? Il faudra clarifier les missions des encadrants. Des questions restent en suspens : l'accueil des enfants handicapés, allergiques, les activités extérieures à l'école, avec quel taux d'encadrement ?

Pour l'aide personnalisée, certains membres relèvent que les journées seront très longues. Se pose aussi la question de l'articulation avec les dispositions existants (PRE, périscolaire, CASF).

Comité Sports : rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint.

Le comité Sport s'est réuni le 09.09.2008 au Complexe Sportif pour discuter de travaux d'amélioration concernant surtout la salle Alsace.

Il a essentiellement été discuté du problème de l'accessibilité à cette salle : pour s'y rendre depuis le hall d'entrée, il faut passer par les vestiaires, ce qui engendre une gêne importante lors des différentes manifestations.

La suppression du vestiaire central a été envisagée pour en faire un couloir, ainsi que la modification du bureau des agents et l'aménagement de toilettes pour handicapés. Les toilettes seront renouvelées également.

Le comité Sports sera consulté à chaque fois que des travaux seront envisagés.

Une visite de toutes les infrastructures sportives de Bischwiller, qui sont par ailleurs d'intérêt intercommunal, est prévue prochainement.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°6 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES POUR LES ANNEES 2006 ET 2007

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint et Vice-Président du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, copies du rapport annuel et du compte administratif du Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (SIEOM) pour les années 2006 et 2007 ont été transmises à tous les conseillers municipaux.

Le SIEOM a son siège à Drusenheim – 8 rue des Tilleuls. Il est présidé par Monsieur Robert METZ, maire de Sessenheim. Le comité directeur compte 60 membres représentant les 15 communes du syndicat, pour une population de 45 000 habitants. Le SIEOM a la compétence de la collecte des ordures ménagères et gère les 4 déchetteries de Bischwiller, Drusenheim, Gamsheim et Sessenheim.

La collecte des ordures ménagères et des 7 points d'apport volontaire est assurée par un prestataire privé, la SITA. Le SMITOM (Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères), auquel adhère le SIEOM, assure le traitement des ordures ménagères résiduelles, la collecte des recyclables en apport volontaire, ainsi que le traitement de certains déchets incinérables collectés en déchetterie. Les déchets verts sont traités par SCHITTER VITA- COMPOST à Bischwiller.

Le SIEOM emploie 2 agents administratifs à temps plein et un agent pour une demi-journée par semaine, qui est actuellement en congé maladie. Le personnel technique compte 6 agents affectés dans les déchetteries.

La fréquence de collecte des ordures ménagères est hebdomadaire pour chacune des communes membres. Chaque foyer ou professionnel (19 100 logements) est équipé d'un bac roulant de 240 litres. En 2005, 15 699 tonnes de déchets ont été collectées, 15 816 en 2006 et 15 647 en 2007 (soit 1,06 % de tonnes de moins par rapport à 2006). La prise en charge des professionnels est limitée et contenue et les fréquences de collecte adaptées aux besoins. De même, les quantités collectées par habitant sont très importantes par rapport à la moyenne nationale mais le taux de remplissage des bacs est faible (50 %).

La déchetterie de Bischwiller est ouverte 35 h par semaine (30 h en hiver), les 3 autres sont ouvertes 28 h par semaine. Elles sont libres d'accès aux habitants du SIEOM dans la limite d'un mètre cube par jour et par véhicule.

Les communes desservies par la déchetterie de Bischwiller sont Oberhoffen-sur-Moder, Kaltenhouse et Bischwiller, représentant une population de 16 637 habitants. C'est la déchetterie la plus importante du SIEOM. Elle est ouverte aux professionnels munis d'un ticket d'accès (4,57 € le demi mètre cube). La fréquentation moyenne est de 3,9 passages par habitant et par an, celle des professionnels représente moins d'1 %. L'apport moyen est de 95 kg par passage. L'apport en déchetterie représente 374 kg par habitant (la moyenne nationale se situe entre 180 et 220 kg). 5 381 tonnes ont été apportées à la déchetterie de Bischwiller en 2006, 5 546 tonnes en 2007 avec 1 315 rotations de camions. Les apports de gravats, de déchets verts et de papier/carton sont très importants.

Des problèmes de vandalisme et de vols à la déchetterie de Bischwiller ont été relevés. De nombreux professionnels y viennent sans ticket d'accès et il n'est pas facile de les distinguer des particuliers.

Concernant la collecte sélective aux points d'apport volontaire, les conteneurs à verre, plastique et carton sont de la compétence du SMITOM. Ils sont vidés en moyenne une fois par semaine pour le plastique et le carton et une fois toutes les 2 semaines pour le verre. Le tonnage est stable sur les 3 dernières années : 2 010 tonnes en 2005, 2 036 tonnes en 2006 et 2 075 tonnes en 2007. Le nombre d'apports volontaires est le plus faible à Bischwiller. En général, les performances de collecte sont inférieures aux ratios usuels observés en milieu semi-rural sur l'ensemble des communes membres du SIEOM et peuvent être améliorées notamment en renforçant le réseau de conteneurs.

Enfin, le SIEOM est chargé de la facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui s'élève^{85*} à 170 € par récipient, payable en deux fois, soit 85 € par semestre. Les données de facturation sont transmises au Trésor Public pour le recouvrement et les relances des impayés. En 2006, le montant total des redevances était de 3 142 845 € et en 2007 de 3 236 519 €.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°7 – COMPTE-RENDU D'ACTIVITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA BASSE MODER POUR L'ANNEE 2007

Rapport présenté par Monsieur Maurice BARTHOLOME, adjoint et Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, copie du compte administratif du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (SIEBM) pour l'année 2007 a été transmise à tous les conseillers municipaux.

Le SIEBM est un établissement public de coopération intercommunale. Son objet social est la production, le traitement, le transport et la vente en gros de l'eau potable jusqu'à l'entrée du réseau des communes membres.

C'est un syndicat à vocation unique dont le siège est à Haguenau. Il a été créé par arrêté préfectoral en date du 14.12.1960. Il regroupe 7 communes pour une population de 65 000 habitants : Bischwiller, Haguenau, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder, Rohrwiller, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder. Ces deux dernières communes sont devenues membres du syndicat en 1981. A noter que Marienthal est alimentée par le réseau syndical pour 9 000 m³ par an. Chacune de ces communes gère son propre réseau de distribution. La Lyonnaise des Eaux – Suez gère et entretient, en tant que délégataire du service de l'eau potable, les installations qui lui sont confiées par le syndicat depuis le 01.01.1978. Le contrat de délégation de service public a été renouvelé le 14.01.2003 pour une durée de 12 ans.

Le syndicat est administré par un comité directeur composé de 14 membres. Chaque commune est représentée par deux délégués titulaires et deux suppléants. Depuis le 01.04.2006, il s'est doté d'un secrétariat permanent assuré par Monsieur Jean-Claude KENNEL, attaché communal mis à disposition par la Ville de Haguenau. Le secrétariat est implanté dans l'usine de traitement d'Oberhoffen-sur-Moder sur la route RD 29 en direction de Rohrwiller.

Il est composé de 3 usines de production et 9 ouvrages de stockage qui assurent l'alimentation en eau potable des 65 000 personnes. Il y a l'usine d'Oberhoffen-sur-Moder, de Bischwiller et de Rohrwiller. Le réservoir surélevé de Bischwiller a une capacité de 1 200 m³, celui de Haguenau de 2 200 m³, ceux de Schweighouse-sur-Moder (route de Strasbourg) de 1 100 m³ et de 400 m³ (Bocksberg). Le réservoir semi-enterré d'Ohlungen a une capacité de 300 m³. Les 4 bâches de stockage d'eau traitée attenantes aux usines d'Oberhoffen-sur-Moder et de Bischwiller ont une capacité cumulée de 3 500 m³. La capacité théorique globale, tous ouvrages confondus, est de 8 700 m³.

Les eaux brutes, très chargées en fer et en manganèse, proviennent de 7 forages répartis sur 3 champs captants à Rohrwiller, Bischwiller et Oberhoffen-sur-Moder. A noter qu'à Schweighouse-sur-Moder subsiste un forage équipé qui est très peu sollicité. Une fois traitées par les 3 usines, les eaux sont injectées dans le réseau syndical par un système de conduites d'une longueur totale de 50 896 mètres linéaires de diamètre allant de 600 mm à 100 mm. Afin de garantir une pression suffisante à l'entrée des communes les plus éloignées de l'usine de traitement, 3 surpresseurs sont répartis sur le réseau à Kaltenhouse, Ohlungen et Schweighouse-sur-Moder. Le réseau syndical, dont les conduites sont majoritairement en fonte, sont âgées : pour mémoire, la conduite qui relie la station de la Breymuhle à Gries à Rohrwiller et Haguenau a plus de 100 ans et ne présente aucun signe de faiblesse.

Les eaux brutes sont bactériologiquement très propres mais excessivement chargées en fer et en manganèse. Le traitement mis en place a pour but de ramener le taux de ces composants à une valeur maximale de 200 microgrammes par litre pour le fer et de 50 microgrammes par litre pour le manganèse. Les 3 usines fonctionnent selon le même procédé, à savoir un double étage de filtration sous pression afin d'éliminer le fer et le manganèse et une chloration en sortie de traitement. D'autres systèmes de chloration sont en place sur les stockages intermédiaires (réservoir de Bischwiller et Haguenau, surpresseur et réservoir d'Ohlungen).

Il y a 3 usines de traitement de l'eau. Celle d'Oberhoffen-sur-Moder traite l'eau de 2 forages sur le champ captant d'Oberhoffen-sur-Moder, contigus à l'installation, avec une capacité variable de 300 à 600 m³ par heure. Ces 2 forages permettent un débit d'exploitation de 500 m³ par heure chacun. L'usine est équipée

d'une ligne de traitement avec 2 filtres déferreurs et 3 filtres démnanganiseurs, ainsi que de 2 baches de stockage d'eau traitée d'une capacité de 1 000 m³. Suite à la pollution au chlorure de vinyle, le syndicat a installé une cascade d'aération dans une des 2 baches et devant une capacité de dépollution trop réduite de ce procédé, la collectivité a mis en place un traitement industriel. Ce dispositif est prévu pour ramener une eau brute chargée à raison de 12 microgrammes par litre de polluant à 0,3 microgramme par litre, la norme de potabilité étant fixée à 0,5. Il est à noter que les valeurs d'entrée n'ont jamais dépassé les 9 microgrammes par litre. La cascade d'aération initiale est restée en place. L'unité de traitement industrielle a un coût de 400 000 € HT et est opérationnelle depuis le 01.04.2008. Elle est toujours en phase de réglage et fait l'objet d'une expertise de la part de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, notamment pour ce qui concerne ses performances.

L'usine de Bischwiller traite l'eau des forages Piézo 72, sud Est et Puits Centre et a une capacité de 450 à 750 m³ par heure. Ces 3 forages font partie du champ captant de Bischwiller.

L'usine de Rohrwiller a une capacité de traitement de 200 m³ par heure. Elle est également équipée de 2 chaînes de traitement.

La capacité théorique journalière de production et de traitement de l'ordre de 30 000 m³ est largement supérieure aux besoins en pointe qui sont de 18 à 20 000 m³ par jour. Cependant, les besoins en pointes horaires, notamment lors des canicules, peuvent atteindre 700 à 800 m³ par heure et de ce fait, les installations en production instantanée sont sollicitées au maximum.

Les volumes annuels d'eau traitée fournis aux communes membres est de l'ordre de 4,2 millions de m³.

Le Conseil Municipal

EN PREND ACTE.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°8 – RESILIATION D'UNE CONVENTION PASSEE AVEC LE SIVOM DE BISCHWILLER ET ENVIRONS LE 21 SEPTEMBRE 2000

Rapport présenté par Monsieur René ECKERT, Premier adjoint.

Une convention du 22 septembre 2000 signée entre le SIVOM de Bischwiller et Environs et la Ville de Bischwiller prévoyait la mise à disposition de la Ville par le SIVOM des équipements culturels, sportifs et socio-éducatifs que celui-ci a réalisés sur des terrains appartenant à la Ville. Cette convention fixait une ligne de partage entre l'investissement et le fonctionnement de ces équipements, l'investissement étant à la charge du SIVOM et le fonctionnement à la charge de la Ville.

Le transfert de compétences et la définition de l'intérêt communautaire qui ont été réalisés en 2006 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2007, mettent fin à cette ligne de partage. Aussi il est proposé de résilier la convention du 22 septembre 2000 qui n'a plus lieu d'être.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour résilier la convention du 22 septembre 2000 passée entre le SIVOM et la Ville,
CHARGE LE MAIRE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°9 – REFORME DE LA FISCALITE CONCERNANT LA PUBLICITE ET LES ENSEIGNES

Rapport présenté par Madame Sylvie ARNOULD, adjointe.

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 réforme la fiscalité de l'affichage publicitaire. La taxe concernera désormais non seulement les publicités, les pré-enseignes, mais aussi les enseignes (au moins celles dont la surface cumulée est supérieure à 7 m²).

Concernant la publicité et les pré-enseignes, dans la mesure où la Ville appliquait déjà la taxation sur les panneaux à concurrence de 14 €/ m², la situation ne va pas changer si ce n'est que le tarif qui s'appliquera à compter du 01/01/2009 sera de 15 €/m².

Par contre la loi impose désormais les enseignes : la surface à prendre en compte est la « *somme des superficies des enseignes* », sachant qu'une enseigne est constituée par « *toute inscription, forme ou image apposée sur un immeuble et relative à une activité qui s'y exerce* ». Néanmoins il est possible aux collectivités locales de prévoir des exonérations ou des minorations de la taxe.

La loi prévoit d'emblée une exonération pour les enseignes de moins de 7 m². Cette exonération peut être étendue par délibération expresse aux enseignes de 7 à 12 m² et pour les enseignes entre 12 et 20 m², la commune peut réduire l'imposition de 50 %. Pour les enseignes supérieures à 20 m², aucune minoration n'est prévue par la loi.

Les pré-enseignes - qui sont constituées par « *toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée* » - étaient déjà taxées au titre de la taxe sur les emplacements publicitaires en vigueur actuellement, mais les pré-enseignes « *dérogatoires* » (installées hors agglomération et avec des dimensions inférieures à 1.50 m x 1.00 m) étaient exonérées. Avec la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure, les pré-enseignes restent taxées et la loi les classe en 2 catégories selon qu'elles ont moins ou plus de 1.50 m². La collectivité peut ainsi exonérer totalement l'une ou l'autre catégorie (ou les deux) ou leur appliquer une réfaction de 50 %. Il est proposé d'exonérer totalement les dispositifs de moins de 1.50 m².

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DECIDE

- d'appliquer à compter du 01.01.2009 la nouvelle taxe locale sur la publicité extérieure qui se substituera à l'actuelle taxe sur les emplacements publicitaires,

- d'exonérer les enseignes dont la surface cumulée est comprise entre 7 et 12 m² (sachant que les enseignes scellées au sol ou installées directement sur le sol ne peuvent pas être exonérées),
- d'appliquer une réfaction de 50 % sur l'imposition pour les enseignes de 12 à 20 m²,
- d'exonérer les pré-enseignes d'une surface inférieure à 1,50 m²,

CHARGE le Maire de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°10 – REFECTION DE LA TOITURE DU 5 RUE DU CHATEAU : autorisation d'urbanisme

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.

L'immeuble communal 5 rue du Château nécessite une réfection urgente de la toiture : reprise de la charpente et remplacement des tuiles. Le coût, évalué à 40 000 €, est prévu au budget 2008 au compte 2315.

Ces travaux doivent faire l'objet d'une déclaration préalable de travaux.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour la réalisation des travaux susvisés,

AUTORISE le Maire à déposer la demande nécessaire au regard des règles d'urbanisme et

LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.10.2008
Date de notification :
Date de transmission
à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

Point n°11 – ACQUISITION DU TERRAIN DES EPOUX EHRH ARDT ROUTE DE MARIENTHAL

Rapport présenté par Madame Nicole THOMAS, maire.

Monsieur et Madame Jacques EHRHARDT proposent à la Ville de Bischwiller la vente de la parcelle cadastrée Section 82 n° 284/4 d'une surface de 98.79 ares. Cette parcelle sert actuellement aux jardins familiaux.

Un accord a été trouvé sur un prix d'acquisition de 850 € l'are. Les Domaines ont évalué le bien à 100 € l'are.

Vu l'avis des Domaines,

Le Conseil Municipal

- Par 25 voix POUR :**
- groupe « **Bischwiller réussit !** »
 - **Mme Monique SCHMIDT**, groupe « **Bischwiller unie** »
- et 4 abstentions :**
- **Mme Valérie GROSSHOLTZ**, groupe « **Bischwiller unie** »
 - groupe « **Tous ensemble pour Bischwiller** »

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition de la parcelle Section 82 n°284/4 avec 98.79 ares, propriété de Monsieur et Madame Jacques EHRHARDT, au prix de 850 € l'are,

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant et

LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

DISCUSSION

Intervention de Monsieur Jean-Pierre DATIN, conseiller municipal du groupe « Tous ensemble pour Bischwiller » : « Comme vous le savez, le Domaine est un organe de référence, de compétence neutre et impartial. Jusque dans un passé récent, on pouvait adapter le prix à plus ou moins 15 % de leur avis. Avec la liberté des prix, cette augmentation de 850 % de l'estimation peut être digne de figurer dans le livre Guinness des Records.

Nous sommes donc persuadés qu'en achetant ce terrain à un prix important et ce dans une période de crise et de récession, une telle opération ne peut pas être neutre à court ou moyen terme.

Même si publiquement et à ce jour aucun projet n'est encore défini, nous pensons que vous-même et votre équipe devez être fortement motivés pour cette acquisition et si un projet était déjà dans vos cartons, vous auriez eu l'élégance de nous en informer.

Outre l'aspect financier, je pense aussi à ceux qui vont perdre leurs petits jardins, un peu de leurs loisirs et de leurs récoltes, car bien souvent les jardins familiaux sont tenus par des familles modestes de retraités et autres. Il serait souhaitable de proposer une autre alternative afin de continuer une ancienne tradition toujours d'actualité.

Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous propose de reporter ce point et de nous pencher tous ensemble sur une réflexion globale et ouverte et ainsi trouver la bonne formule qui pourra satisfaire les riverains et électeurs et répondre à leurs légitimes interrogations. »

Madame le Maire répond que ce terrain, contigu au futur lotissement du Baumgarten, est une bonne opportunité pour offrir aux jeunes ménages de Bischwiller des terrains à bâtir. Il ne constitue qu'une partie des jardins familiaux qui sera déplacée et non pas supprimée. Ce point ne sera donc pas reporté à une séance prochaine.

Concernant le prix d'acquisition, Madame le Maire estime que le prix des Domaines, qui est conforme au prix des terres agricoles, paraissait ridicule. Par honnêteté vis-à-vis des époux EHRHARDT, un compromis a été trouvé pour 850 € l'are.

Point n°12 – ACQUISITION DE DIVERSES PARCELLES DE LA CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES DE BISCHWILLER

Rapport présenté par Monsieur Claude GIROUD, adjoint.

La Confédération Syndicale des Familles de Bischwiller a donné son accord pour la cession à l'euro symbolique des parcelles suivantes :

- Section 28 n° 125/34 – impasse des Drapiers, avec 2.03 ares
- Section 28 n° 126/34 – impasse des Tisserands, avec 1.72 ares
- Section 35 n° 215/18 – Am Weitbrucher Weg, avec 2.49 ares
- Section 35 n° 226/18 – Am Weitbrucher Weg, avec 3.03 ares

au profit de la Ville de Bischwiller. Ces parcelles font partie de la voirie.

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

DONNE SON ACCORD pour l'acquisition à l'euro symbolique des parcelles susvisées,

AUTORISE le Maire à signer l'acte correspondant et

LE CHARGE de toutes les formalités nécessaires.

Date de publication : 27.10.2008

Date de notification :

Date de transmission

à la Sous-Préfecture : 28.10.2008

PAS DE DISCUSSION

COMMUNICATIONS

AGENDA

- *Samedi 25.10.2008 : inauguration de la Maison des Services à 10 h et portes ouvertes l'après-midi,*
- *Mardi 11.11.2008 : cérémonie de commémoration de l'armistice de la guerre 1914-1918 à 10 h au monument aux morts,*
- *Lundi 08.12.2008 : conseil municipal à 19 h 30.*

La séance est levée à 20 h 30.

Le Maire,
Nicole THOMAS